Carte des communes du territoire de l'AULA concernées par un dispositif d'accompagnement à la revitalisation

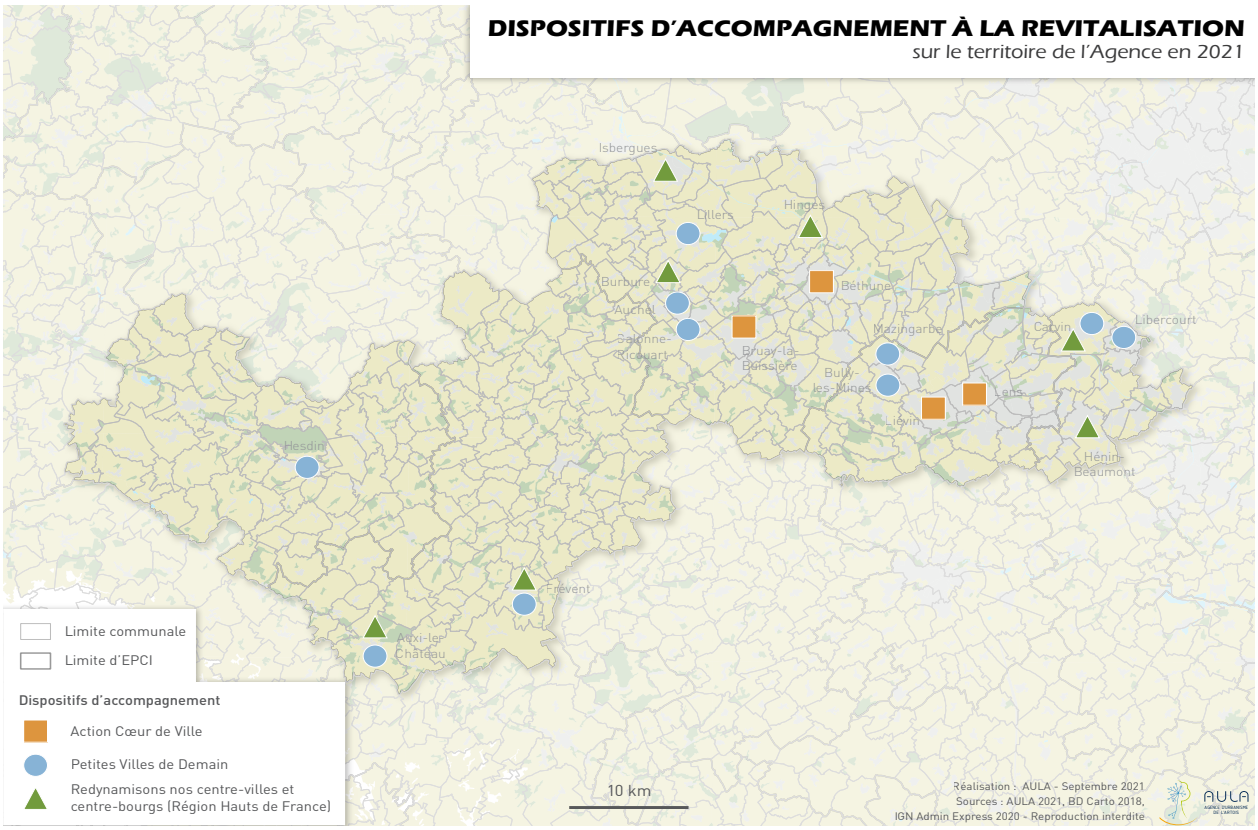

Petites Villes de Demain

Le programme Petites Villes de Demain a été lancé par l'Etat en fin d'année 2020. Ce programme vise à soutenir et accompagner la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants jouant un rôle de centralité vis à vis de leur bassin de vie. Le programme, au même titre qu'Action Coeur de Ville, se veut un programme sur mesure pour les communes lauréates. C'est-à-dire que le programme est construit par chaque commune sur lequel ensuite, un accompagnement est effectué par l'Etat pour soutenir, l'ingénierie, le développement d'outils ou d'expertises et enfin définir des financements ciblés.

Sur le territoire de l'AULA, 9 communes sont lauréates du dispositif Petites Villes de Demain. Pour la majorité d'entre elles, l'heure est à la construction du projet de revitalisation et des premières actions à mettre en oeuvre.

Les actions peuvent concerner l'ensemble des composantes de l'attractivité d'une commune: l'habitat, le commerce, les services, l'emploi, les équipements, le patrimoine etc.

Redynamisons nos centre-villes et centre-bourgs

Ce programme, initié et financé par la Région des Hauts-de-France, vise à équilibrer l'aménagement des territoires en accompagnant les projets de redynamisation des communes de petites et moyennes tailles qui exerçent des fonctions de centralités (habitat, commerce, services, emplois) à l'échelle de leur territoire.

Divisé en 3 volets différents :

- Volet "aménagement urbain".
- Volet "commerce".
- Volet "ingénierie".

ce dispositif d'accompagnement, doit permettre de financer la réalisation d'équipements ou d'espace public stratégique pour le développement des coeurs de ville et également proposer un soutien à destination du commerce et des services sur le territoire.

Sur le territoire de l'AULA, 7 communes sont lauréates du dispositif. A l'heure actuelle, plusieurs projets sont de l'ordre du réaménagement des espaces centraux des coeurs de ville.

AULA
AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS

AULA - Centre J. Monnet 1 - 8 Av. de Paris - Bât. C - Entrée Piémont - BP n°7 - 62400 Béthune
Directrice de publication : Carole BOGAERT - ISSN: 2275-0711
contact@aulartois.fr - 03 21 56 11 42 - www.aulartois.fr

LE **ZOOM** AULA

PLANIFICATION

Octobre 2021

AULA
AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS

ACTION CŒUR DE VILLE

Synthèse

Le programme "Action Cœur de Ville" initié par l'Etat et mis en œuvre par les collectivités territoriales et leurs partenaires depuis septembre 2019 a pour objectif général de redynamiser les centres des villes moyennes en travaillant sur l'ensemble des composantes urbaines.

Introduction

Après 1 an et demi de travaux et d'actions initiées, l'Agence se propose de faire un état des lieux des réalisations sur son territoire.

Pour rappel, il y a eu 2 candidatures retenues en binôme sur le périmètre de l'AULA : Béthune-Bruay-La-Buissière et Lens-Liévin. Nous partirons des actions réalisées ou à réaliser pour démontrer que les territoires s'appuient sur des outils protéiformes pour avancer dans leurs projets de redynamisation, mais aussi le cas échéant pointer des champs encore non explorés. Nous nous sommes appuyés sur un recensement des actions inscrites dans les avenants à la convention cadre actant le passage en phase de déploiement pour réaliser cet état des lieux.

Pour réaliser cet état des lieux, nous sommes repartis des travaux antérieurs portant sur la redynamisation des villes moyennes et du commerce.

Ainsi, dans le cadre de la démarche d'animation territoriale organisée par l'AULA de 2018 – 2019 portant sur le Commerce de Demain, cinq grandes préconisations ont été formulées espour réussir la redynamisation d'un centre-ville :

- Connaître les usages et pratiques des habitants
- Organiser le territoire
- Réguler les implantations des activités
- Mettre en oeuvre operationnelle
- Accompagner le développement de services et commerces innovants

Ce sont ces cinq préconisations qui sont utilisées dans la suite de ce document comme grille d'analyse de la progression des travaux ACV.

État des lieux du programme Action Coeur de Ville au regard des 5 préconisations is

USAGES : Mieux connaître les usages et les pratiques des habitants

La connaissance des pratiques et des usages des habitants et des visiteurs des centres-villes est une nécessité pour appréhender au mieux les besoins et les pistes de travail pour les redynamiser. C'est une base utile pour la construction et le suivi des stratégies de redynamisation.

Plusieurs méthodes d'études des usages des territoires par les habitants sont possibles. Cela peut passer par la mise en place d'enquête (sondage, entretien, etc.) pour des données précises sur un sujet donné. Cela peut également passer par de la co-construction pour un ou des projets, dans lequel les habitants sont mis à contribution pour construire le projet à partir de leur pratique quotidienne.

Plusieurs actions ont été lancées sur ce sujet par les différentes communes ACV. L'exemple le plus notable concerne la ville de Lens, qui a lancé une étude Flux Orange afin d'identifier les pratiques et les mouvements de population dans son centre-ville. Une étude participative a également été mise en œuvre pour la définition des aménagements du cœur de ville, notamment au niveau de ses différentes places.

La connaissance et la prise en compte des usages des habitants pourraient être renforcée dans le cadre de la démarche ACV afin de suivre au plus proche l'évolution des pratiques dans les centres-villes, et ainsi adapter les réponses.

RÉGULATION des implantations commerciales en fonction des besoins des territoires

Au même titre que pour l'organisation du territoire, les démarches de régulation sont mises en œuvre en amont des actions ACV et PVD. Les SCoT en cours de révision sur Lens-Liévin-Hénin-Carvin et de l'Artois devront prendre en compte dans leurs observations, les différents dispositifs de revitalisation de centre-villes et centre-bourgs.

A noter que sur la CABBALR, un schéma d'aménagement commercial a été co-construit et approuvé par les élus en 2020. Ce document faisant office de charte d'aménagement commercial et pouvant s'apparenter à un pré-DAAC (sans la portée légale) s'inscrit très clairement dans les ambitions portées par les dispositifs ACV et PVD.

La revitalisation, la priorisation de l'implantation des commerces dans les centralités commerciales et le tissu urbain existant sont des axes forts du schéma.

REVITALISATION

OPÉRATIONNEL : Différencier les modèles des contextes locaux et des problématiq

La grande majorité des actions s'inscrivent dans une optique opérationnelle forte et directe, via la mise en œuvre de projet de valorisation, de rénovation, de requalification d'espaces publics, de bâtiments divers, etc.

Parmi nos 5 préconisations, c'est celle qui revient le plus dans les programmes d'action des communes lauréates du territoire. C'était d'ailleurs l'une des finalités du programme ACV, donner la possibilité aux communes de mener des projets concrets sur un temps assez court.

ORGANISATION du territoire
Encadrer et organiser le territoire au regard des 4 fonctions urbaines

Le sujet de l'organisation du territoire intervient plutôt en amont des démarches Action Coeur de Ville.

Il est nécessaire que l'ensemble des outils de planification intègre les enjeux relatifs aux différents cœurs de ville, notamment en prenant en compte l'ensemble des sujets formant les 4 fonctions urbaines d'un centre-ville :

- La fonction économique
- La fonction habitat
- La fonction identité
- La fonction services

Ainsi sur ces questions d'organisation, les programmes d'actions des différents communes lauréates le mentionnent peu. Il y a quelques d'actions relevant de l'organisation des territoires. Ce sont les EPCI qui remplissent ce rôle, notamment via la révision des différents documents d'urbanisme. Cela dénote bien du besoin de concertation fort, à différentes échelles, pour mener à bien ces sujets.

En revanche à l'échelle des communes nous relevons plusieurs actions de l'ordre de l'organisation à l'échelle de la commune sur les dynamiques de mobilités (Béthune et Bruay-La-Buissière) ou encore sur des études urbaines sectorielles.

DU CENTRE VILLE

INNOVATION dans le commerce, accompagner le développement de services et commerces innovants

L'innovation dans le commerce et le service est un des enjeux majeurs du programme Action Coeur de Ville. Cela doit permettre de booster le commerce de centre-ville et le démarquer de ses concurrents.

Le programme étant encore relativement récent, et ayant été freiné par la crise sanitaire du COVID-19, les actions sont en cours de définition et ne sont pas encore forcement toutes matures et/ou prêtes à être lancées.

Cela dit, nous distinguons déjà plusieurs types d'actions innovantes. En premier lieu, celles relevant à l'accompagnement des commerçants (plateforme, appui au développement du numérique), en second lieu celles, relevant de sujet plus ponctuel sur la mobilité, (Béthune et la mise en place de vélo électrique), de la transformation numérique d'équipement public (Béthune et la transformation de la bibliothèque) ouencore le milieu économique, comme à Lens avec la mise en place d'une startup de territoire faisant office d'incubateur.

s d'intervention publique en fonction ues

Ainsi, plusieurs réaménagement d'espace public ont été réalisés dans le cadre d'ACV dans les 4 communes lauréates.

Plusieurs réhabilitations relatives au patrimoine ou encore aux parcs et jardins ont également été menées dans les 4 communes lauréates afin de renforcer leur attractivité.

La mise en oeuvre d'outils numériques sur les espaces publics a aussi été plébiscité par les communes, notamment via la mise en place de borne numérique ou encore de wifi public.